



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MARS 2016

DELIBERATION N° 20

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28
Pour : 28
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil seize, le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 23 mars 2016

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L.DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, MJ ROQUES, P.ACEDO, C.ORDONNES, J.DOS SANTOS, A.VALOT, N.DAUGA, D.ARMENGAUD, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, G.MOSCHETTI, G.ELGART, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, M.DUBROCA, JP CRESPO, P.FAVRAUD, C.MARTIN, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), UA DEL PRADO (procuration à G.MOSCHETTI), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO), J.DUBOURDIEU (pouvoir à M.DUBROCA),

Absente : S.PUYO

Secrétaire de séance : MA THEBAUD

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques de procéder à l'étude des travaux de génie civil France Telecom lié à l'enfouissement des réseaux de la rue de Montilla (rue Pambrun) Tranche 1 - lié 15EF026.

Madame la Présidente du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise ETPM.

Monsieur Patrick ACEDO précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Génie Civil France Telecom Option B 2016 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Objet :
Electrification rurale
- Programme
« Génie Civil
Télécom - Option B
2016 » -
Approbation du
projet et du
financement de la
part communale -
Affaire n° 15TE038

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

. **Décide** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie de l'exécution des travaux.

. **Approuve** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

. Montant des travaux TTC	21 265,50 €
. Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	2 126,56 €
. Frais de gestion du SDEPA	886,06 €
TOTAL	24 278,12 €

. **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

. Participation de la Commune aux travaux à financer emprunt	23 392,06 €
. Participation de la Commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	886,06 €
TOTAL :	24 278,12 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

. **Accepte** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 30 mars 2016
Le Maire,
Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 31/03/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 31/03/2016